

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-756
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R2016-671
« CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS
MUNICIPAUX » DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion du 7 février 2022 le Règlement R2022-756 modifiant le Règlement R2016-671 de la ville de Bonaventure ;

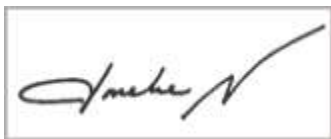
ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (projet de loi no 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la Ville de Bonaventure;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 7 février 2022, date de son adoption lors de la séance ordinaire du Conseil municipal ;

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Bonaventure ainsi que sur son site Internet.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'Amélie Nadeau'.

Amélie Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière
9 février 2022